

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXI (1896)

NOTES ET MÉMOIRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1896



M. VIVIAND-MOREL dit que les Lichens se développent sur les plantes vivantes, et peuvent par leur exagération amener le dépérissement et même la mort du support.

M. le D^r RIEL présente un compte rendu d'excursions mycologiques avec des remarques sur les différentes espèces présentées. Ce travail, accompagné de notes sur les Morilles de la région lyonnaise et leur classification, sera publié à part.

M. RIEL présente en outre : *Puccinia Malvacearum*, *Photia aegerita*, *Paxillus lamellirugus*, *Coprinus truncorum*, etc., etc.

SÉANCE DU 26 MAI 1896

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r SAINT-LAGER.

La Société a reçu :

Bulletin of New-York botan. Garden; I, 1. — Bull. Torrey botan. Club; XXIII, 5. — Mem. Soc. científica Ant. Alzate, Mexico; IX, 1-6. — Bericht d. bayer. botan. Gesellsch., München; IV. — Bull. Club alpin de Crimée; 1896, 1.4. — Journ. de botanique; X, 9. — Bull. Herbar Boissier; IV, 4. — Bull. Soc. sc. natur. Saône-et-Loire; XXII, 5. — Journ. Soc. nat. hortic. Fr.; XVIII, mai. — Bull. Soc. botan. Fr.; XLIII, 3. — Edm. Bonnet et G. Baratte : Catalogue des plantes vasc. de la Tunisie avec Atlas de 15 planches. — Edm. Bonnet : Géographie botan. de la Tunisie. — Remarques sur la nomenclature et l'orthographe de quelques noms de plantes tunisiennes; don de M. Edm. Bonnet

COMMUNICATIONS.

M. SAINT-LAGER fait un compte rendu de deux ouvrages offerts à la Société par M. Edm. Bonnet. Le premier est le *Catalogue des plantes vasculaires de la Tunisie*, avec atlas de 15 planches in-4°, par MM. Bonnet et Baratte; le second a pour titre : *Géographie botanique de la Tunisie*, par M. Bonnet, et contient, comme l'indique le titre, un aperçu général de la végétation et des conditions climatériques, physiques et chimiques qui influent sur celle-ci dans la Régence tunisienne.

En Tunisie, comme en Algérie, on distingue trois zones principales : la première est la région méditerranéenne appelée Tell; la seconde est occupée par les Hauts-Plateaux, dont le point culminant s'élève, à Djebel-Chambi, à 1546 mètres; la troisième est la région désertique ou saharienne.

A part la Medjerdah, les cours d'eaux de la Tunisie n'existent normalement que pendant la saison des pluies hivernales; c'est pourquoi la végétation du pays présente, surtout dans la région saharienne, une grande prédominance d'espèces xérophiles. Les plantes calcicoles existent particulièrement sur les montagnes calcaires de la Khroumirie, du pays des Mogod et sur les collines de la presqu'île du cap Bon. Les rochers calcaires appartiennent aux formations nummulitiques, crétacées et jurassiques. Les plantes psammophiles se rencontrent sur les alluvions gréseuses des vallées et des plaines. Enfin, les terrains salés et gypseux présentent, soit sur le littoral, soit dans l'intérieur, une végétation spéciale.

La Flore de la Tunisie est pauvre, non seulement par rapport à celle des pays situés au nord du bassin méditerranéen, mais aussi par comparaison avec celle de l'Algérie et du Maroc. En effet, tandis que le nombre des espèces et races végétales s'élève en Italie, en Espagne et en France, à 5,000 et même à 5,500, à 3,000 en Algérie, à 2,380 au Maroc, il s'abaisse en Tunisie à 1,945, et à 636 dans la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

Sur ces 1,945 espèces, 1,733 existent aussi en Algérie. La Tunisie ne possède que 29 espèces ou variétés autochtones; l'Algérie en a 469 et le Maroc 215. Dans tout le nord de l'Afrique, on constate une grande prédominance des espèces appartenant aux familles des Composées, Légumineuses et Graminées; leur nombre s'élève à 672 en Tunisie; les autres familles sont représentées par 357 espèces.

Dans un dernier chapitre, consacré à l'étude des causes qui favorisent l'introduction et la propagation des plantes, M. Bonnet signale l'existence, dans le sud et le sud-est de la Tunisie, de 13 espèces orientales éloignées de plus de 2,000 kilomètres de leur pays d'origine. « Si nous interrogeons les pontifes de la science, dit M. Bonnet, ils répondront que ce sont des espèces à *aire disjointe*. » Cette réponse, qui n'est que la constatation en termes savants du fait lui-même, ne satisfait pas plus M. Bonnet que la réponse de Sganarelle ne contenta Géronte.

« Vous m'apprenez que ma fille est muette, mais je voudrais bien que vous disiez d'où cela vient? — Il n'est rien de plus aisé, cela vient de ce qu'elle a perdu la parole. — Fort bien, mais la cause, s'il vous plaît, qui fait qu'elle a perdu la parole? — Nos meilleurs auteurs vous diront que c'est l'empêchement de l'action de sa langue. — Oui, mais votre sentiment sur cet empêchement? — Aristote, là-dessus, dit de fort belles choses... et voilà ce qui fait que votre fille est muette. »

Faut-il admettre que dans les anciennes périodes géologiques certaines espèces avaient une extension beaucoup plus large qu'à l'époque actuelle, et que les stations où nous les voyons maintenant sont des portions isolées et persistantes du domaine primitif, qu'elles ont peu à peu abandonné sous l'influence de causes locales défavorables ou après l'envahissement du pays par d'autres plantes mieux organisées? M. Bonnet ne pense pas que cette explication s'applique au cas des plantes orientales de la Tunisie; il ne donne pas les motifs de son opinion à cet égard, mais il est facile de les deviner. En effet, l'explication dont il s'agit n'est admissible que lorsqu'on peut alléguer des circonstances ayant modifié l'état climaterique, telles que l'abaissement de la température qui, dans le centre de l'Europe, est survenu pendant la période glaciaire, ou un changement dans les conditions topographiques, comme par exemple celui qui résulterait de la destruction des forêts par le fer ou par le feu. Il est clair que dans ce dernier cas les espèces sylvatiques, qui se plaisent sous l'ombrage des arbres, ont dû disparaître d'un pays déboisé ou ne persister que dans quelques parties moins dévastées.

Quant à la disparition des espèces indigènes, après l'envahissement du pays par des plantes mieux douées pour soutenir le terrible combat de la vie, c'est là une de ces hypothèses dont on abuse étrangement depuis quelques années. Ceux qui l'émettent ne réfléchissent pas que, dans l'ignorance complète où nous sommes relativement à la statistique végétale aux diverses époques de la période humaine, sans remonter plus haut dans la vie de notre planète, il nous est impossible de dénoncer les végétaux envahisseurs et de dire quels sont ceux qui, plus faibles, auraient été expulsés par les conquérants. Au surplus, il reste encore tant de places vides dans la région s'étendant depuis la Cyrénaïque et la Tripolitaine jusqu'au Maroc, que

ce serait assurément violer les règles essentielles de la vraisemblance dramatique que de placer en un tel pays la scène représentant les *combats de l'Empire de Flore*.

M. Bonnet estime que l'introduction sur le littoral du sud et du sud-est de la Tunisie des susdites plantes orientales a été faite par les navires qui abordent dans les ports maritimes du pays pour y amener des bestiaux, des fourrages, des denrées alimentaires et divers autres produits commerciaux. Les caravanes de marchands et de pèlerins ont pu aussi contribuer à répandre au loin dans l'intérieur de la Tunisie les graines de certaines plantes.

Parmi les espèces introduites, une seule, le *Pennisetum elatum*, est pourvue de soies légères transportables par le vent. L'apport par les oiseaux des graines de plantes orientales est peu admissible, si on considère que, dans l'Afrique septentrionale, les migrations des oiseaux se font du sud au nord et *vice versa*, mais jamais de l'est à l'ouest. Enfin, une seule des espèces introduites, le *Pirus syriaca*, rentre dans la catégorie des plantes volontairement importées des contrées orientales.

A la séance du 5 août 1895 de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Bordeaux, M. Bonnet présenta à ses collègues de la section de botanique vingt-cinq feuilles imprimées du *Catalogue des plantes de la Tunisie*, et après avoir donné un aperçu sommaire du contenu de cet ouvrage, il ajouta qu'il avait été particulièrement préoccupé des questions de nomenclature, notamment en ce qui concerne l'antériorité et la correction orthographique des noms génériques et spécifiques. Il n'hésita pas à proclamer : « Qu'un solécisme et une cacographie, eussent-ils la consécration d'une tradition plusieurs fois séculaire, n'acquiescent jamais droit de cité dans la langue latine. ». C'est pourquoi, afin qu'on n'attribue pas à des fautes typographiques les rectifications qu'il a faites, il a tenu à faire savoir qu'il considérait comme étant du genre neutre les noms génériques suivants : *Polygala*, *Aceras*, *Notoceras*, *Androsaces* et tous les substantifs terminés en *ma* comme *Alisma*, *Agrostemma*, *Phyteuma*, *Megalostoma*, *Onosma*, *Camphorosma*. Ces deux derniers auraient été féminins si on avait conservé la désinence *me* du substantif grec ὀσμῆ (odeur). Par une modification inverse, le substantif grec neutre Κενταύριον est devenu féminin sous la forme latine *Centaurea*.

Sont incontestablement du genre masculin les noms génériques suivants : *Orchis*, *Rumex*, *Emex*, *Atriplex*, *Galactites*, *Phragmites*, *Potamogiton*, *Andropogon*, *Lasiopogon*, *Heteropogon*, *Erigeron* et, excepté les noms d'arbres, tous ceux qui ont la désinence *us*, comme *Hymenocarpus*, *Scorpiurus*, *Echinopus*, *Cyclaminus* ! Ce dernier nom a été changé en *Cyclamen*, par Gesner, Lobel, Besler, Gasp. Bauhin, Tournefort, puis par Linné et tous les autres floristes de notre siècle. Il est à noter que *Κυκλάμινος* a été considéré par les lexicographes comme un substantif féminin, parce que dans les écrits d'Hippocrate, de Dioscoride, de Galien et d'Oribase, il a été le plus souvent accompagné d'épithètes féminines. On n'a pas su voir que cette attribution féminine est déterminée par le substantif *ρίζα*, tantôt énoncé, tantôt sous-entendu. Il importe de ne pas oublier que la racine de cette plante était la seule partie employée en médecine. Cette considération est indispensable pour interpréter la phrase suivante de Pline : *Cyclamini radix... in omnibus serenda domibus, si verum est, ubi sata sit, nihil nocere mala medicamenta* (XXV, 67).

Dans un autre livre (XXI, 38), Pline emploie la forme neutre : *Cyclaminum bis anno floret, vere et autumnno*.

Lorsque l'idée de *racine* n'était ni exprimée ni sous-entendue, les auteurs grecs ont restitué au mot *κυκλάμινος* le genre masculin, comme on le voit dans la phrase suivante de l'Histoire des plantes de Théophraste : *καθάπερ ἡ (σάρξ) τοῦ κυκλαμίνου* (VII, 9), ainsi que dans cette phrase du Traité des humeurs, de Galien ; *γίνονται δ' ἕκ τοῦ χυμοῦ τοῦ κυκλαμίνου... ἡ ποιότης δ' αὐτοῦ* (XII) ; et dans cette autre phrase du même auteur : *Κυκλάμινος ποικίλος τὴν δύναμιν ἔστι* (Propriétés des médic. simples, VII, 60).

Il n'est pas présumable que les botanistes et surtout les horticulteurs abandonnent la forme *Cyclamen*, qui a prévalu depuis trois siècles, pour reprendre la forme latine *Cyclaminus* adoptée par M. Bonnet, ou la forme grecque *Cyclaminos* employée quinze années auparavant par M. Saint-Lager. Au surplus, *Cyclamen* n'est point déplaisant, il rime avec le substantif *Car en*, cher aux poètes et aux musiciens.

M. Bonnet ne semble pas animé d'une foi très ferme en ce qui concerne l'application de la règle de priorité inscrite dans l'article 15 du Code des lois de 1867, car il dit : « Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que cette règle ne saurait être

absolue et qu'elle comporte des exceptions. » En effet, il viole lui-même cette règle en reprenant plusieurs dénominations antérieures à Linné et non adoptées par l'illustre auteur du *Species plantarum*. Il commet aussi de nombreuses infractions à la règle qui veut que lorsqu'une espèce passe d'un genre dans un autre, le nom spécifique Linnéen reste comme second terme de la nouvelle combinaison binaire (art. 57). D'après cet article, on doit écrire *Cakile Cakile*, *Androsæmum Androsæmum*, *Radiola Radiola*, *Zizyphus Zizyphus*, *Erinacea Erinacea*, *Cydonia Cydonia*, etc., et non comme écrivent un grand nombre de floristes, *Cakile maritima*, *Androsæmum officinale*, *Radiola linoides*, *Zizyphus vulgaris*, *Erinacea pungens*, *Cydonia vulgaris*. Ces dernières locutions sentent l'hérésie.

Notre confrère voudrait effacer du Code des lois les articles 42, 48 à 51, qui ont le défaut d'exciter la vanité des novateurs et de favoriser la création d'espèces mal étudiées. « Ces malencontreux articles, dit-il, sont une des grandes erreurs du Congrès de 1867. » Il ne dit pas quelles sont les autres erreurs, mais s'il avait poussé plus profondément son investigation, sans s'arrêter à de menus détails de procédure, il aurait reconnu que la plus grosse erreur est la pensée qui a inspiré l'auteur du Code des lois, c'est la funeste utopie de la fixité du langage réalisée au moyen de la règle dite de priorité. Il est surprenant qu'aucun membre du Congrès n'ait eu assez d'indépendance et de rectitude d'esprit pour rappeler à ses confrères que l'évolution incessante des idées entraîne nécessairement celle des formules qui servent à exprimer celles-ci. Il est arrivé quelquefois que le dégoût de l'anarchie a poussé les peuples à subir le joug d'un despote. Une telle résolution ne serait-elle pas excessive quand il s'agit seulement de réagir contre les tentatives de quelques fabricants de noms de plantes ? Est-il sage de fermer la porte aux innovations utiles, sous prétexte d'arrêter au passage celles qui ne méritent pas d'être acceptées ?

Il est beaucoup plus facile de disserter sur les avantages et les inconvénients de la liberté et sur ceux du système prohibitif en matière de nomenclature, que de composer le *Catalogue des plantes de la Tunisie*. Pour apprécier comme il convient l'œuvre de MM. Bonnet et Baratte il importe de considérer que la superficie de ce pays est égale au quart de celle de la France,

que, sauf dans les environs de Tunis, la contrée est dépourvue de bonnes routes, que dans les expéditions à l'intérieur il faut emporter avec soi des provisions et tout l'attirail nécessaire au campement en plein air, enfin qu'il est indispensable de connaître préalablement la Flore de l'Algérie et d'avoir à sa disposition des collections de plantes recueillies dans les autres pays du nord de l'Afrique. Décidément, il est encore plus facile d'étudier l'histoire naturelle de Corinthe que celle de la Tunisie.

Non licet omnibus adire Tunetem.

M. FRANC. MOREL distribue aux membres présents des échantillons de *Sagina* (*Mœnchia*) *erecta* qu'il a récoltés dans les environs de Chatenay, commune du canton de Chalamont-en-Dombes (Ain). La plante vit en société avec *Ophioglossum vulgatum*.

M. SAINT-LAGER rappelle qu'à la séance du 6 décembre 1877 (Ann. VI, pages 39-50), après avoir donné l'énumération des plantes les plus caractéristiques du plateau bressan, il fit remarquer que celles-ci se trouvent aussi abondamment sur les terrains de grès, de gneiss et de granite qui composent les chaînes montagneuses s'étendant depuis le Pilat à travers le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Mâconnais, le Charolais, le Morvan, jusque dans les Vosges. Si, disait-il, Thurmann avait connu ce fait, jamais il n'aurait eu la pensée d'attribuer presque exclusivement la dispersion naturelle des plantes aux propriétés physiques du sol; cet éminent observateur n'aurait pas manqué de reconnaître les différences considérables qui existent, sous le rapport des propriétés physiques, entre les argiles compactes, imperméables et éminemment perpéliques de la Bresse et les sables perpsamiques résultant de la désagrégation des grès et des roches granitiques. Il est évident que ces deux sortes de terrains, physiquement dissemblables, n'ont de commun que l'identité de la composition chimique. L'action physique des argiles ne se manifeste que par une plus grande abondance d'espèces hygrophiles, celle du gres granitique par la prédominance des espèces xérophiles.

M. FRANC. MOREL ajoute qu'il a souvent observé dans son jardin même l'influence de la structure physique du terrain. Ainsi, il a constaté que certaines plantes, telles que *Meconopsis*

cambrica et *Geum heterocarpum* périssaient dans la terre compacte des plates-bandes, et prospéraient dans le sol meuble formé par des rocailles.

M. VIVIAND-MOREL montre quelques plantes cueillies par lui dernièrement entre la Voulte et Rochemaure : *Astragalus monspessulanus*, *Dorycnium suffruticosum*, *Cytisus sessilifolius*, *Pistacia terebinthus*, *Rhus Cotinus*, *Linum campanulatum*, L. *narbonense*, *Rhamnus infectoria*, *Seseli elatum*, *Campanula erinus*, *Coris monspeliensis*, *Euphorbia serrata*, *segetalis*, *nicænsis* et *characias*, *Quercus coccifera* et *ilex*, *Osyris alba*, *Avena bromoides*. — Au nord de la Voulte cesse la région calcaire et on voit apparaître toute la cohorte des plantes silicicoles, parmi lesquelles il en est une, le *Cistus laurifolius*, qui mérite une mention particulière, parce que c'est là, à Celles près la Voulte, que se trouve sa station la plus septentrionale en France.

La Société décide qu'une excursion sera faite, du 12 au 14 juillet, dans la partie supérieure de la vallée de l'Arc, puis au col Iseran, et enfin entre Val-d'Isère et les Bréviaires.

SÉANCE DU 9 JUIN 1896

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r SAINT-LAGER.

La Société a reçu :

Bollettino et nuovo Giornale botanico della Soc. botan. italiana, Firenze; 1894, 1895, 1896. — Archives du Musée Teyler; V, 1. — Nederlandsch Kruidkundig Archief, Leiden; I, 1. — Journal of Elisha Mitchell scientific Society; XII, 2. — Revue sciences natur. Ouest; VI, 3. — Bull. Soc. hist. natur. Mâcon; 1896, 4. — Bull. Soc. sciences Rochechouart; VI, 1. — Revue hortic. Bouches-du-Rh.; XLII, 503.

COMMUNICATIONS.

M. PRUDENT montre des dessins des Diatomées récoltées le 25 mai dans les environs de Creys (Isère), par M. le D^r Riel. Les espèces les plus notables sont les suivantes :